



LANORAIE

# AVIS PUBLIC

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 6 mai 2025, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les règlements suivants :

**1071-88-2025 : Règlement 1071-88-2025 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 afin d'ajouter des dispositions sur l'abattage, la plantation et le maintien d'arbres afin :**

- D'ajouter des dispositions sur l'abattage, la plantation et le maintien d'arbres

**1072-9-2025 : Règlement 1072-9-2025 modifiant les règlements de lotissement 270-90 et 106-92 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels; de modifier les dispositions relatives aux terrains dérogatoires, aux droits acquis et sur les privilèges au lotissement; d'ajouter des dispositions sur les rues privées; et de corriger les erreurs cléricales afin :**

- De modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux et espaces naturels; de modifier les dispositions relatives aux terrains dérogatoires, aux droits acquis et sur les privilèges au lotissement; d'ajouter des dispositions sur les rues privées; et de corriger les erreurs cléricales.

Pour obtenir copie de ces règlements ou les consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : [www.lanoraie.ca](http://www.lanoraie.ca), ou à l'hôtel de ville au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Les règlements ont reçu l'approbation de la MRC de D'Autray, par l'émission de certificats de conformité en date du 8 mai 2025, date de leur entrée en vigueur.

DONNÉ à Lanoraie ce 12 mai 2025.

---

Brigitte Beuparlant,  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe